

DE LA ABOONNEMENT.

La Voie. Privilèges: 26 fr. 20 fr.
six mois. 14 fr. 10 fr.
trois mois. 7 fr. 8 fr.
TAUX DES INSERTIONS.
Les premières lignes à 1.50 l'imbre
chaque et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 7.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Chez M. van Weelden, Libraire,
et chez les Héritiers Doman-
braires, Langs' Pooten, à La Haye.
Les lettres et papiers de
envoyés à la direction sur des...

LA HAYE, 24 Janvier.

Il y a eu vendredi, une discussion très-animée, très-vive, au sein de la chambre des députés en France. Le résultat en est favorable au ministère. L'opposition voulait essayer, à l'occasion des interpellations de M. Odilon Barrot, sur l'affaire Petit, c'est-à-dire sur la vénalité des charges dans les finances et à la cour des comptes, d'infliger un blâme au ministère. M. Guizot a déclaré très-nettement qu'il ne pourrait accepter une pareille manifestation, qu'elle serait le signal de sa retraite. Le vote qui en fut l'objet, tout à fait à la fin de la séance, n'a donné que 146 voix à l'opposition. La majorité pour le parti conservateur s'est élevée à 225. Nous devons faire remarquer que ce ne sont encore que les préliminaires de la discussion de l'adresse. On a plus que jamais la certitude actuellement que tous les efforts faits pour diviser le parti conservateur sont restés sans résultat.

Dans sa séance de samedi, la chambre des députés de France a commencé la discussion de son projet d'adresse, mais elle n'a montré aucune ardeur. Trois orateurs ont parlé à la séance, après quoi la discussion générale a été close et la séance levée. Sur ces trois orateurs, il en est deux qui ont appartenu précédemment au parti conservateur, M. Berville et M. Desmousseaux de Givré. Ils sont aujourd'hui hostiles à la politique de M. Guizot; cette attitude date déjà de l'année dernière. La chambre n'a paru pas les avoir écoutés avec beaucoup d'attention; mais M. Desmousseaux de Givré a obtenu l'approbation de M. Emile Girardin, avec lequel il paraît être en parfaite communion de doctrines. M. Ducos a pendant un moment réveillé l'intérêt, en parsemant son discours de quelques personnalités; puis son discours s'est terminé au milieu des conversations. Evidemment, ce ne sont encore que les préliminaires d'une lutte sérieuse qui s'engagera la semaine prochaine.

Voir les détails sous la rubrique France.

Le congrès espagnol a accordé, par 148 voix contre 37, l'annulation des impôts pendant l'année 1848. Ce vote est pour le cabinet un véritable triomphe; avec une telle majorité, il est permis d'espérer que le ministère actuel restera longtemps aux affaires, à moins qu'un événement inattendu ne précipite sa chute.

Le général Serrano a pris possession des îles Canaries, qui ont été baptisées des noms de Isabelle II, le Roi, le Congrès.

Cette prise de possession a eu lieu le 6 janvier. Ces îles sont au nombre de trois, formant un groupe; elles sont situées le long de la côte d'Afrique, à neuf lieues de Melilla. Elles offrent par leur situation un port sûr et commode pour les vaisseaux, et le gouvernement espagnol peut y fonder un établissement militaire important.

Un fait, unique dans son genre, que nous trouvons dans la correspondance de Lisbonne de el Espanol, a signalé l'ouverture des cortès portugaises. Dans ses quatre premières séances, la chambre des députés n'a pu délibérer, faute d'un nombre de membres suffisant. Le gouvernement a dû envoyer des bateaux à vapeur à Oporto pour amener des députés de cette province.

On lit dans la même correspondance, que les cabralistes ont le projet de destituer le duc de Palmella, qui est président à vie de la chambre des pairs. Le duc, qui est à l'île de Madagascari, s'est exercé sur l'état de la santé de sa femme, de ce qu'il ne peut assister encore aux séances de la noble chambre. Nous avons annoncé que le comte de Thomar Costa-Cabral

avait été nommé à l'ambassade de Paris, et le duc de Terceira à l'ambassade de Londres. Le correspondant de el Espanol prétend que le baron de Renduffe et le baron de Moncorvo ont été sacrifiés, le premier pour avoir signé le protocole, le second pour avoir pris conseil sur cet acte.

Les gouverneurs civils de Beja et Bianna, qui appartenaient au parti chartiste, ont été destitués et remplacés par des Cabralistes décidés. La plupart des gouverneurs des colonies portugaises ont aussi été remplacés.

L'état du Portugal continue à être des plus tristes. Un journal miguéliste, le Vozao, exprime l'espérance que l'année 1848 verra sonner l'heure de la restauration.

Le Journal du Commerce d'Anvers avait annoncé, d'une manière positive, que l'honorable M. Veydt a envoyé le 21 au roi sa démission de ministre des finances. Voici ce que dit à ce sujet le journal ministériel, l'Indépendance belge:

Nous croyons qu'en effet M. Veydt persiste dans ses projets de retraite; mais nous pouvons ajouter que cette résolution n'a aucune cause politique et n'aurait d'autre motif que l'affaiblissement de la santé de l'honorable député d'Anvers.

La réunion des créanciers de M. Terceira-Sigart, banquier à Mons, a eu lieu le 21 matin à la première chambre de la cour d'appel de Bruxelles.

Après la lecture du rapport des commissaires provisoires, et d'après des observations présentées par plusieurs créanciers, sur ce que le dépôt trop récent du bilan ne leur avait pas permis de l'examiner, la cour a ajourné au samedi, 5 février, la prise en considération de la demande du sursis.

Les créanciers assemblés, dont le nombre était considérable, ont ensuite choisi parmi eux cinq délégués représentant les intérêts belges, français et anglais pour examiner le bilan en détail et leur faire un rapport spécial avant la réunion du 5 février.

Une lettre de Stockholm, citée par la Gazette d'Augsbourg, annonce que le comité des Etats suédois, chargé d'examiner la conduite des ministres et de faire sur leur compte un rapport aux Etats, a pris la résolution de les mettre en état d'accusation, ce qui a produit quelque sensation. Toutefois, le chef d'accusation est assez peu important. Il consiste en ce que le gouvernement, sans consentement des Etats, a acheté une maison pour y transférer la Monnaie.

Plusieurs journaux ont annoncé, d'après des feuilles allemandes, qu'un concordat a été réellement conclu entre le saint-siège et la Russie.

La gazette catholique, ou Gazette des Postes d'Augsbourg, publie, en effet, dans son numéro du 14 janvier, le texte d'un concordat qu'elle emprunte à un journal polonais, dans lequel il n'aurait pu paraître si son insertion n'eût été autorisée, ou, pour parler plus exactement, commandée par le gouvernement russe. Voici ce document, tel que le reproduit la Gazette des Postes:

« La Russie comptera à l'avenir sept sièges épiscopaux catholiques, à savoir: Mohileu, qui demeure métropole, Wilna, Minsk, Jitomir (1), Kamieniek, Bialsch, Lonsk (2) et Kherson. Ce dernier diocèse, fondé, par le nouveau concordat et doté par le gouvernement, s'étend jusqu'en Bessarabie, la Tauroide (Crimée) et le Caucase. Une bulle de circonscription déterminera les limites de ces diocèses, en énumérant le nombre de leurs paroisses. Il sera alloué à l'évêque du nouveau diocèse un revenu annuel de 4,500 roubles.

(1) Suivant l'ancien concordat, ce siège épiscopal catholique avait été à Lutzk, parce que le gouvernement russe n'aurait pas à voir des cathédrales catholiques dans les mêmes lieux où siégeaient les évêques russes.

(2) Ces deux villes sont de si peu d'importance en Russie qu'on ne trouverait guère leurs noms, en supposant qu'ils soient bien orthographiés, que dans les ouvrages de géographie.

— Silence... Madame... — reprit l'abbé, — elle est... là...
— Elle?
— Oui... elle arrive à l'instant; elle s'est agenouillée parmi vos gens...
En disant ces mots le prêtre alla discrètement fermer les deux vantaux de la porte après avoir d'un signe fait entendre aux domestiques que la triste cérémonie était terminée.
— En effet, je me le rappelle... hier... lorsque Hermine... m'a quittée, — reprit Mme de Beaumesnil, — je l'ai priée de revenir à cette heure; mon médecin avait raison... la voix angélique de cette chère enfant, ses chants, d'une suave mélodie, ont souvent apaisé mes douleurs.
— Prenez garde, — dit le prêtre en revenant et se trouvant seul avec sa pénitente, — Madame... soyez prudente.
— Oh! je le sais, — dit Mme de Beaumesnil avec un sourire amer... — ma fille ne soupçonne rien.
— C'est probable, dit le prêtre, — car le hasard... ou plutôt l'impenetrable volonté de la Providence a rapproché cette jeune fille de vous depuis quelques jours... Sans doute... le Seigneur a voulu vous soumettre à une rude épreuve.
— Bien rude en effet, mon père... car il me faudra abandonner cette vie, sans avoir jamais dit... Ma fille, à cette infortunée! Hélas!... j'emporterai dans la tombe... Ce triste secret!
— Votre serment vous impose ce sacrifice, Madame, c'est un devoir sacré! — dit sévèrement le prêtre. — Vous parjurer serait... un sacrilège!
— Jamais, mon père... je n'ai songé à me parjurer, — répondit Mme de Beaumesnil avec abattement, — mais Dieu me punit cruellement... Je meurs forcée de traiter en étrangers... mon enfant... qui est là... à quelques pas de moi... agonisée parmi mes gens, et qui doit toujours ignorer que je suis sa mère.
— Votre faute a été grande, Madame... l'espérance doit être grande aussi!
— Depuis longtemps, elle dure pour moi, cette cruelle espérance... mon père... Fidèle à mon serment, n'ai-je pas en le courage de ne jamais chercher à savoir ce qu'était devenue cette infortunée? Hélas! sans le hasard qui l'a rapproché de moi, il y a peu de jours, je mourais sans l'avoir revue depuis dix-sept ans...

bles argent (9,000 fl.). Le chapitre sera composé de neuf chanoines, dont deux dignitaires; le séminaire, organisé pour vingt élèves, sera entretenu aux frais de l'Etat. Les évêques et leurs suffragants, pour la Russie aussi bien que pour la Pologne, ne seront nommés qu'après une convention préalablement conclue entre le gouvernement impérial et le siège pontifical, après quoi ils recevront du Pape l'investiture canonique. La direction des affaires spirituelles sera entièrement abandonnée à Péterbourg; toutefois, il sera tenu dans les affaires importantes, telles qu'affaires matrimoniales ou d'administration des biens ecclésiastiques, d'entendre d'abord l'avis de son consistoire, qui aura voix consultative. Les membres de ce consistoire seront des ecclésiastiques nommés par l'évêque avec l'approbation du gouvernement. L'instruction, la doctrine et la discipline dans les séminaires seront conformes aux prescriptions du concile de Trente, soumis à la direction et à la surveillance de l'évêque; toutefois, avant de nommer un recteur, un professeur ou un maître, il aura à s'assurer que le gouvernement n'élève contre ces nominations aucune objection, sous le rapport temporel. L'archevêque de Mohilew jouira à peu près (2) des mêmes prérogatives. Les curés sont nommés par l'évêque, du consentement du gouvernement, en réservant les droits du patronat et après examen. Pour ce qui concerne les églises, elles seront rétablies aux frais des communes; mais le gouvernement fait espérer de contribuer de sa part à augmenter le nombre des paroisses catholiques selon qu'il en sera besoin. Après la ratification de cette convention, il sera procédé sans délai à la nomination des évêques.

Voici maintenant sur cette affaire une note de la Gazette d'Augsbourg:

« D'après des nouvelles de Rome, M. de Boutentoff, dans une audience du Saint-Père, remis à Sa Sainteté la ratification de l'empereur Nicolas de la convention déjà conclue au mois d'août dernier, au sujet de l'Eglise catholique en Russie. Sa Sainteté a, dit-on, exprimé ses regrets que cette communication importante et satisfaisante n'eût été faite qu'en ce moment, et non pas en temps opportun, où elle aurait pu être mentionnée dans sa dernière allocution. »

Le Sémaphore de Marseille prétend, d'après une correspondance de Naples, que des troubles sanglants ont eu lieu à Messine le 6 janvier. La gendarmerie et une partie de la garnison auraient fraternisé avec les progressistes. Les cris de: Vive la Constitution! Vive Pie IX! auraient retenti dans Messine, et il y aurait eu des victimes de part et d'autre.

La Gazette d'Augsbourg assure, au contraire, que l'ordre n'a été nulle part troublé en Sicile.

Aucune démonstration nouvelle n'a eu lieu à Milan depuis le 3 janvier, mais les cafés, les théâtres et les établissements publics sont déserts, et les affaires stagnantes.

M. Morichini, ministre des Finances, a soumis à la consulte un projet d'emprunt pour un million d'écus romains. La consulte l'a approuvé à condition: 1° que les clauses du contrat seront examinées par elle; 2° que la caisse d'amortissement sera rétablie; 3° que l'on commencera dès aujourd'hui à faire des économies dans les dépenses et surtout que l'on suspendra le paiement des rentes accordées depuis 1814 aux corporations religieuses sans un juste motif, ainsi que les pensions concédées par faveur et non par droit.

A l'occasion de l'anniversaire de naissance de S. M. notre auguste Reine, il y a eu à Schéveningue, par l'intermédiaire de Mme Maas, directrice de l'école de travail instituée par S. M. pour les enfants de parents pauvres, une grande distribution de vivres, de combustible et de vêtements, faite aux nécessiteux de la commune.

L'aspect des fonds hollandais à la bourse d'Amsterdam d'avant-hier, était généralement favorable. Les transactions étaient surtout très-actives en intégrales, mais tous les fonds hollandais étaient demandés en hausse.

Il en était de même pour ce qui concerne les fonds étrangers, sans que toutefois les affaires aient été très-animées.

Cette attitude favorable s'est maintenue hier, à la société des effets publics.

— Ces pensées vous sont mauvaises, ma sœur, — reprit pieusement le prêtre; elles vous ont conduite hier... à une démarche des plus imprudentes...

— Rassurez-vous, mon père, il est impossible que la femme que j'ai envoyée chercher hier... ostensiblement, sans aucun mystère, afin d'éloigner tout soupçon... puisse se douter de l'intérêt que j'avais... à lui demander certains renseignements... sur le passé... qu'elle seule pouvait me donner.

— Et ces renseignements!
— Ainsi que je m'y attendais, ils m'ont confirmé de la manière la plus irrécusable... ce que je savais... qu'Hermine est ma fille.
— Mais comment compter sur la discrétion de cette femme?
— Elle ignore ce qu'est devenue ma fille depuis seize ans qu'elle a été séparée d'elle...

— Mais cette femme, ne pouvait-elle pas vous reconnaître?
— Je vous ai confessé, mon père, que j'avais vu Hermine sur la figure, lorsqu'Hermine était venue au monde... avec cette femme... Et hier, dans mon entretien avec elle... je l'ai si facilement persuadée que la mère de l'enfant dont je lui parlais, était la même depuis longtemps...

— De ce coupable mensonge, il faudra aussi que je vous absolve... ma sœur... — reprit sévèrement l'abbé Ledoux, — vous voyez les fatales conséquences de votre criminelle sollicitude pour une créature qui, d'après votre serment, devait vous rester à jamais étrangère...

— Ah! ce serment que le Seigneur a exigé de moi pour la reconnaissance pour le plus généreux pardon m'ont arraché, de l'air souvent maudit, mais je l'ai toujours tenu... mon père!

— Et cependant, ma sœur, à cette heure encore, toutes vos pensées sont concentrées sur cette jeune fille?

— Adieu, mon père... puisque j'ai une autre enfant; mais, hélas! comment empêcher mon cœur de battre à l'approche d'Hermine... qui est ma fille aussi? Puis-je empêcher mon cœur de voler au-devant de son retour? Il faut pourtant demander des choses possibles... car enfin si, à force de courage, je parviens à commander à mes lèvres, à mes regards, à contraindre, à dissimuler tout ce que j'éprouve lorsque je sens Hermine près de moi... je ne peux pas non plus m'empêcher d'être aimé.

— Alors, Madame, il faut m'écouter, — reprit sévèrement le prêtre.

BILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 25 JANVIER 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE VIII.

Fond de la chambre, à la porte de laquelle venait de s'agenouiller Mme de Beaumesnil, parmi les gens de l'hôtel, on voyait, à la faible lueur d'une lampe d'appoint, Mme de Beaumesnil, femme de trente-huit ans environ, d'une maigreur extrême.

— La comtesse... dans son lit et soutenue par ses oreillers, avait les mains jointes. Ses traits, autrefois d'une rare beauté, exprimaient un profond recueillement; ses grands yeux, jadis d'un bleu vif et pur, semblaient alors ternis; elle les attachait avec une sorte de reconnaissance mêlée d'angoisse, sur M. l'abbé Ledoux, prêtre de sa paroisse, qui venait de lui administrer les derniers sacrements.

Un moment avant l'arrivée d'Hermine, Mme de Beaumesnil, abaissant encore le ton de sa voix déjà bien épuisée par la souffrance, disait au prêtre:

— Hélas!... mon père... pardonnez-moi... mais à ce moment solennel... je ne puis m'empêcher de songer avec plus d'amertume encore à cette pauvre enfant... ma fille aussi... triste fruit d'une faute dont le remords a hétri ma vie...

— Silence... Madame... avait répondu le prêtre qui, jetant un coup d'oeil sur le visage des domestiques, venait de voir Hermine se mettre à genoux comme eux.

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

Nederlandsche Stoompost publie un état comparatif des recettes du chemin de fer hollandais, entre Amsterdam et Rotterdam, en 1846 et 1847. Il en résulte que le nombre des voyageurs a été

en 1847, de	844,164
1846, de	608,676
En plus en 1847	205,488
Quant aux recettes, elles ont été	
en 1847,	f. 825,646.37
1846,	624,290.33 1/2
En plus en 1847.	f. 201,356.93 1/2

Nouvelles d'Angleterre.

Les journaux anglais continuent à s'occuper de la lettre du duc de Wellington, relative à la défense du pays contre le développement d'une armée française. Le *Times* repousse formellement les propositions du duc et s'attache à calmer les inquiétudes que sa lettre a fait naître. Le *Globe*, au contraire, dans un nouvel article, ne considère pas un coup de main comme impossible, et rappelle la lettre du prince de Joinville. Le journal *the Standard*, toujours favorable à la politique française et surtout au ministre Guizot, trouve que dans tous les cas les propositions du duc de Wellington entraînaient des dépenses inutiles, et que l'exécution des ports de refuge projetés depuis si longtemps à Douvres, Shoreham et Portland, et le maintien en disponibilité d'un nombre suffisant de bâtiments à vapeur destinés aux croisières, seraient beaucoup mieux les côtes et les navires de commerce, dans le canal, contre toute surprise de la part des Français que l'organisation d'une milice permanente de 150 mille hommes, laquelle, en admettant au minimum, que chaque homme ne coûtât que 10 liv. st. par année, entraînerait l'état dans une dépense de 6 millions de livres par année.

En attendant, le gouvernement anglais ne s'arrête pas dans ses projets d'augmentation de forces militaires. Le *Morning Chronicle* annonce que le corps des sapeurs et mineurs (génie militaire) va être augmenté de cinq compagnies de 107 hommes chacune.

Les journaux irlandais publient des détails allégués sur les progrès que ne cesse de faire le paupérisme, surtout dans les comtés de l'ouest et du sud.

La fraction la plus avancée du parti de la jeune Irlande vient de se séparer de celle que représente le journal *the Nation* et de créer un journal qui porte le titre de *United Irishman*. Les articles suivants de la profession de foi de cette feuille donneront une idée des vœux de ce nouveau parti.

« Tout homme libre et tout homme qui veut le devenir, doit avoir des armes et s'exercer à leur maniement.
 « Toute agitation légale et constitutionnelle en Irlande, est une agression.
 « L'Irlande ne peut rien attendre de bon du parlement ni du gouvernement anglais. »

Le conseil communal de Manchester vient de voter une pétition aux deux chambres du parlement en faveur de l'émancipation des juifs.

Un journal de Liverpool annonce que le gouvernement a l'intention de proposer comme mesure en faveur des colonies britanniques, de réduire le droit sur le rhum de ces colonies au même taux que celui des spiritueux fabriqués en Angleterre.

Le tableau de fabrication de la banque d'Angleterre pour la semaine qui a fini le 15 janvier, annonce encore une nouvelle augmentation dans le montant de la réserve en espèces en lingots. Elle était de 12 millions 823,802 de livres ou 245,241 livres au-dessus du chiffre de la semaine précédente. Le montant de la circulation des effets au porteur s'est élevé de 550 mille livres à 19 millions 997,576 livres, les valeurs sécularisées comprenant les effets de commerce sont descendues à 15 millions 254,936 livres ou 1,100 mille livres au-dessous de la semaine précédente.

Une députation de Liverpool, qui venait demander une réduction du droit sur les bleds, a été reçue par lord John Russell.

Le ministre a répondu, en substance aux membres de cette députation, que le projet de diminuer le droit sur le blé rentrerait dans le système économique du gouvernement; mais que, puisqu'il s'agissait de bled, de boucher à une branche du revenu public, la question devait faire, de la part des ministres de ce parti, l'objet d'un sérieux examen.

La prochaine arrivée de la maille de l'Inde donne lieu, dit le *Standard*, à divers rumeurs, sur l'impossibilité où se trouverait de faire face à leurs obligations, plusieurs maisons qui sont en relations avec l'Inde.

Les journaux du Cap de Bonne-Espérance publient le récit d'une affaire assez sérieuse qui a eu lieu sur la frontière de la colonie entre les troupes anglaises et un corps de 1,000 Caffres. Ceux-ci ont été repoussés après avoir laissé une vingtaine de leurs sur le champ de bataille.

Nouvelles de Suisse.

Le journal *la Suisse* du 19 donne une nouvelle qu'il garantit comme certaine, et qui est tellement importante que nous en attendons la confirmation officielle. Mais encore une fois, la Suisse dit la tenir de la meilleure source.

La Sainteté Pie IX, instruite que les relations qui lui avaient été faites sur la situation de la Suisse et à l'aide desquelles on avait obtenu de lui qu'il apposât sa signature au bas de la note qui a été, dans les premiers jours de ce mois, remise en son nom à M. le président de la Diète, étaient inexactes et fausses, éclairée aujourd'hui sur le véritable état des choses, S. S. n'a pas hésité à prendre une résolution qui sera favorablement accueillie dans toute la confédération.

Le 8 de ce mois, le saint-père a signé le rappel du nonce actuel en Suisse, et lui a donné pour successeur un prélat de distinction et très modéré. La Suisse ajoute que son arrivée à Berne est très prochaine.

Dans une assemblée tenue le 16 janvier, le peuple du canton de Zug a accepté le projet de constitution à la majorité de 1,206 voix contre 663. La constituante de Schwyz a terminé son travail le 15. Le peuple du Valais a également accepté, le 16, la nouvelle constitution de ce canton; et patifé le décret du grand-conseil relatif à la sécularisation des biens du clergé séculier et régulier, et à la réunion de ces biens au domaine de l'Etat.

La diète suisse a tenu séance le 14 janvier, et a délibéré sur la note qui avait été remise au Vorort par le nonce apostolique. Dans cette note, le représentant du Saint-Siège se plaignait des excès et des mesures arbitraires dont le clergé catholique est l'objet dans plusieurs cantons.

La commission de la diète concluait à ce qu'il ne fut fait aucune réponse à la note, attendu qu'elle traitait de matières purement ecclésiastiques, et que le gouvernement suisse n'a de rapports avec le pape que comme souverain temporel. Les radicaux appellent la spoliation, la confiscation et autres choses de ce genre des affaires purement spirituelles; nous les soupçonnerions cependant d'y trouver quelque chose d'assez temporel.

Quoi qu'il en soit, la majorité a adopté les conclusions de la commission. Quelques députés les ont cependant combattues, et voulaient qu'on répondit au nonce, non pas en signe de déférence, mais simplement pour lui dire son fait.

M. Dracy, entre autres, a dit que si ces messieurs n'étaient pas contents de la *scottée* qu'ils avaient reçue, ils pourraient recommencer. L'éloquent orateur a varié son vocabulaire autrefois il disait des *saboules*; maintenant ce sont des *scottées*. Du reste, il n'aime pas plus qu'autrefois la diplomatie pléuriénienne; la diète, selon lui, ne répond pas par des larmes, mais par des armes. On est bien heureux d'avoir tant d'esprit, et surtout de le placer si bien.

Nous reproduisons ici les principaux passages de la discussion.

Lucerne (M. Placide Meyer) admet ce que vient d'exposer le député de Zurich, et demande si la Diète n'est pas en droit de réclamer l'éloignement du nonce, qui a été nommé par Grégoire XVI, et qui a fait bien du mal à la Suisse. Ceux qui ont provoqué la guerre par tous les moyens doivent en accepter les conséquences. Quelques excès sont toujours inévitables. C'est le nonce et son parti qui ont occasionné les frais énormes qui pèsent sur nous, ainsi que notre gêne financière. Le pape fera bien de se faire représenter en Suisse par un autre diplomate. Une réponse directe de la diète à Pie IX dans ce sens, ne serait pas sans effet. Le député adhère, en première ligne aux propositions de la commission, mais il désire que le rappel du nonce soit appuyé par d'autres députations.

Schaffhouse adopte la proposition de la commission, mais il voudrait en outre renvoyer à son examen la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu à demander le rappel immédiat du nonce.

Votation. 1° Pour le renvoi à la commission dans le sens proposé par Lucerne: Argovie, Vaud, Lucerne, Berne (4 Etats).

2° Pour la proposition de la commission (ne pas répondre à la note): Zurich, Soleure, Schaffhouse, Saint-Gall, Tessin, Valais, Grisons, Vaud, Argovie, Gensève, Appenzell-Extérieur, Bâle, Fribourg, Glaris, Berne, Lucerne (15 1/2 Etats). Argovie garde le protocole ouvert.

1° Pour la proposition de Schaffhouse: Schaffhouse, Argovie, Genève, Vaud, Appenzell-Extérieur, Bâle-Campagne, Lucerne, Berne (6 2/2 Etats).

Paris, 22 janvier.
 La chambre des pairs s'est réunie aujourd'hui en séance publique pour entendre une communication du gouvernement. Dans le minis. de l'Instruction publique qui devait la faire, mais qui n'a pu le faire, n'étant pas prêt à présenter son projet de loi que lundi ou mardi, la chambre s'est séparée en s'ajournant à ce dernier jour.

La commission du budget s'est constituée aujourd'hui en nommant M. Bignon pour président et M. Calmon fils pour secrétaire.

M. Vavin, député de Paris, a déposé sur le bureau de la chambre, tant en son nom qu'au nom de M. Boyer, député de Marseille, de MM. Ducos et Blanqui, députés de Bordeaux, de M. Dubois, député du Havre, une pétition en faveur des députés français de la république orientale de l'Uruguay.

On lisait dans *la Patrie* de vendredi soir:
 « Ce soir, à l'issue de la séance de la chambre des députés, on parlait d'un cartel envoyé à M. Garnier-Pagès par M. Richond des Brus, à l'occasion de l'incident sur le procès-verbal. »

MM. Labat, Carnot et de Courtais sont les conseillers de M. Garnier-Pagès. Les témoins de M. Richond des Brus sont MM. Labat, Carnot et de Courtais.

« Les témoins des deux parties sont en ce moment réunis. »

Le *National* fait suivre la reproduction de cette nouvelle de la note que voici:
 « Nous sommes informés d'une manière certaine qu'un cartel a été envoyé à M. Garnier-Pagès. Plusieurs députés sont, au contraire, intervenus entre M. Garnier-Pagès et M. Richond des Brus, pour terminer leur différend par des paroles de conciliation. »

Enfin, *la Presse* d'hier soir, samedi, contient la note suivante qui lui a été communiquée:

« Hier 21, pendant la séance, des explications ont eu lieu entre MM. Garnier-Pagès et Richond des Brus, en présence de MM. Labat, Carnot, Lindiers et Lapsayer. Après l'examen des pièces, et des déclarations de la tribune, l'honorable M. Garnier-Pagès a retiré spontanément et loyalement l'expression dont il s'était servi; et en même temps, l'honorable M. Richond des Brus s'est exprimé de reconnaître qu'une confusion de noms, reproduite par le *Moniteur* lui-même, avait pu être la cause d'une erreur qui n'implique en aucun cas la bonne loi de personne. »

Pas plus tard qu'avant-hier, 20 janvier, Louis-Philippe, qui n'ignore pas tous les bruits que les spéculateurs à la baisse répandent sur l'état de sa santé, appela l'un de ses ministres sous le prétexte de causer d'affaires, et pendant deux heures consécutives il se promena avec ce ministre dans l'une des grandes galeries des Tuileries; il le fatigua au point qu'il fut obligé de demander grâce au royal interlocuteur.

Qu'on juge d'après cela s'il existe une santé moins susceptible d'alarmer que celle d'un homme qui sent le prix de sa conservation, et qui est doué d'un tempérament des plus robustes, que le régime le plus régulier entretienne encore long; temps dans toute sa force, du moins nous aimons à l'espérer comme tous les amis de la paix, de l'ordre et de la tranquillité.

C'est un bien grand honneur que les amis du gouvernement lui rendent, en reconnaissant toute l'importance qu'on doit attacher à la régularité plus ou moins grande de ses pulsations!

Le gouvernement français a reçu, dit-on, de son consul à Marzahn (Californie) la nouvelle importante que tous les Consuls européens de cette province ont reçu avis qu'ils pussent à demander un nouveau *gouverneur* au gouvernement de Washington. C'est là un indice certain de l'accession de la Californie aux Etats-Unis d'Amérique.

Depuis quelques jours, la banque de France apporte la plus grande circonspection dans le choix des billets qu'elle admet à l'escompte; elle a surtout refusé beaucoup de papier sur des maisons de province. Les escomptes de la banque n'en ont pas moins pris un grand développement depuis le commencement du mois de janvier, et ils dépassent de beaucoup la moyenne ordinaire.

L'administration des contributions indirectes de France a publié dans le *Moniteur*, le tableau de la production et de la consommation du sucre indigène, depuis le commencement de la campagne jusqu'au 31 décembre dernier.

Le nombre des fabriques en activité est de 306; soit: 10 fabriques plus qu'à l'époque correspondante de 1848. D'autre part, celui des fabriques en non-activité, mais ayant des sucres

Il faut interdire à cette jeune fille l'entrée de votre maison... vous avez pour cela des prétextes plausibles; croyez-moi donc, remerciez-la de ses services... —

— Jamais, — dit vivement la comtesse, — non jamais je n'aurais couragé... N'est-ce pas, cela n'est pas malheureux pour moi, mon Dieu, que mon autre fille... dont la tendresse légitime m'est été si consolante à cette heure... soit en pays étranger... Nourrant son père qui est terrible, accidenté, malade... et qui sait... peut-être Ernestine aussi, se ment, comme moi! Pauvre petite! elle est partie d'ici, si fière... si souffrante... Oh! il n'est pas une mère plus à l'andré que moi!

Et deux larmes brûlantes tombèrent des yeux de Mme de Beaumesnil.
 — Du courage, tranquille, dit-elle à son fils, qui dit l'abbé Ledoux d'une voix enjouée et insinuante, — ne vous désolerez pas ainsi, mettez tout votre espoir dans le Seigneur. Sa clémence est grande, il vous tiendra compte d'avoir supporté chrétiennement cette séparation sainte... qui d'ailleurs, je vous l'ai dit, que de précaution... Dieu soit loué, votre état, quoiqu'il grave, est loin d'être désespéré.

Mme de Beaumesnil secoua mélancoliquement la tête et reprit:
 — Je ne sens toujours rien de mieux, mon petit, mais plus calme, maintenant que j'ai accompli mes derniers devoirs... Ah! si je ne pensais pas à mes enfants, et mourrais en paix... —

— Je vous comprends, ma sœur, — dit le jeune homme, — mais vous ne pouvez pas mourir ainsi, sans avoir dit à votre père, sans avoir dit à votre mère... —

— Hélas! oui, une mère ne se rappelle pas... —

— Alors, ma sœur, — reprit lentement l'abbé Ledoux, en convrant la malade des yeux, — pourqu'on toujours hésiter... à assurer, avant qu'il était en vous l'avenir de cette fille chère? Pourquoi ne m'avez-vous pas parlé, depuis si long temps que je vous demande cette faveur de venir présenter ce jeune homme si pieux, si bon, ce modèle de sagesse et de vertu, dont je

vous ai souvent parlé... Votre cœur maternel aurait dès longtemps apprécié ce trésor de qualités chrétiennes... et sûre d'avance de l'obéissance de votre fille à vos vœux et de votre dévouement, vous lui eussiez recommandé par quelques lignes de votre main, que j'aurais remises à cette chère enfant... vous lui eussiez dit, je vous prie de prendre pour époux M. Célestin de Macreuse... alors votre fille aurait en un époux selon Dieu... car... —

— Ma mère, — dit Mme de Beaumesnil, en interrompant l'abbé Ledoux, — je vous prie de ne pas insister sur ce point, car elle ne le sait pas, elle ne le sait pas, elle ne le sait pas... —

— N'en parlons plus, ma chère sœur, — se hâta de dire l'abbé Ledoux d'un air contrit. — En désignant à votre choix maternel M. Célestin de Macreuse, je n'avais qu'une pensée... celle de vous délivrer de toute inquiétude sur le sort de votre chère Ernestine; seulement... permettez-moi de vous le dire, ma sœur... vous avez parlé de sacrifices, (ah!... craignez au contraire que votre pauvre enfant ne soit un jour sacrifiée à quelque époux indigne d'elle... à un homme impie, débauché, prodigue... Vous ne voulez pas, dites-vous, influencer d'avance le choix de votre fille... Mais, hélas! ce choix, si elle a le malheur de vous perdre? Seront-ce! des parents égoïstes, toujours égoïstes ou insouciantes? ou bien, la trop naïve et trop sensible enfant abandonnera-t-elle en aveugle à l'impulsion de son cœur? Et alors, — dit-il, — ma sœur... à quelles déceptions, à quels irréparables chagrins ne sera-t-elle pas fatalement exposée? Songez à la foule de prétendants que son immense fortune doit attirer autour d'elle! Ah! croyez-moi, ma sœur, croyez-moi, prévenez d'avance ces malheurs menaçants... par un choix prudent et sensé... —

— Excusez-moi, — dit Mme de Beaumesnil, péniblement émue et voulant mettre un terme à cette conversation... je me sens très faible... très fatiguée... j'appréhende d'ailleurs, tout l'intérêt que vous portez à ma fille, mais j'accomplirai mes devoirs de mère autant qu'il sera en

moi; vos paroles se seront perdues, je vous l'assure, mon père. Que le ciel me donne seulement... la force et le temps... d'agir... —

Trop fin, trop rusé pour insister davantage à l'endroit de son protégé, l'abbé Ledoux dit avec compunction:
 — Priez le Seigneur de vous inspirer, ma sœur, je ne doute pas qu'il ne vous éclaire sur vos devoirs de mère... allons, courage... et espoir. A demain, ma chère sœur.

— Demain... appartient à Dieu, — répondit tristement la comtesse... —

— Je vais du moins le prier qu'il prolonge vos jours, ma sœur, — répondit le prêtre en s'inclinant, — et il sortit.

— A peine eut-il disparu, que la comtesse, sonnait une de ses femmes, lui dit:
 — Mademoiselle Hermine est-elle là?

— Oui, Madame la comtesse.
 — Priez-la d'entrer.

— Oui, Madame la comtesse, — répondit la femme de chambre en sortant pour accomplir les ordres de sa maîtresse.

Hermine, pâle et profondément triste, mais calme en apparence, entra dans la chambre à coucher de Mme de Beaumesnil, tenant sous son bras son cahier de musique.

— Mademoiselle Hermine est-elle là? — dit-elle avec déférence.
 — Oui, Mademoiselle, j'ai écrit, une lettre de quelques lignes, mais je ne sais si la force ne me manquera pas... Je n'ai pu me supplier... pourriez-vous, au besoin, Mademoiselle, me servir ce soir de secrétaire?

en charge, dimanches, chaque jour, à mesure que les affaires se liquident.

Les quantités fabriquées depuis le 1^{er} septembre s'élèvent à 32,250,000 kilogrammes, contre 25,876,000 au 31 décembre 1846; il y a donc un accroissement dans la fabrication, de 6,374,000 kilogrammes. En ajoutant les reprises au commencement de la campagne, et les entrées en entrepôt, on obtient le total de 39,903,000 kilogrammes pour les charges et entrées.

Le chiffre des décharges et sorties est de 15,226,000 kilogrammes. La mise en consommation y figure pour 14,720,000 kilogrammes, dont plus de la moitié ont été produits dans le département du Nord, qui compte à lui seul 153 fabriques en activité. La consommation du sucre indigène, à la fin de décembre 1846, n'avait été que de 14,067,000 kilogrammes.

Enfin, les restes au 31 décembre s'élevaient à 19,388,000 kil., quantité supérieure de 6,591,000 au chiffre de la période correspondante de 1846. Cette différence tendrait à prouver que la vente des produits n'a point été jusqu'ici en rapport avec le développement de la production.

LES INTERPELLATIONS DE M. ODILON BARROT.

Voici le discours prononcé par M. Odilon Barrot, dans la séance de vendredi dernier de la chambre des députés :

Le projet de loi présenté par M. le garde des sceaux dans la séance d'hier n'a pas désintéressé le grave débat qui va s'ouvrir; je ne serais même peut-être pas trop éloigné du sentiment universel de la chambre en disant qu'il n'a point été apprécié et compris.

En tout cas, ce n'est pas sans raison que la chambre a voulu que le débat se précipitât distinct de toute autre discussion; il y gagnera beaucoup en clarté et en précision. D'ailleurs, avant d'aborder les questions politiques auxquelles nous sommes si profondément divisés, il est bon que nous nous occupions des questions morales qui, je l'espère, nous trouveront réunis.

Le fait qui a éveillé la sollicitude de l'autre chambre est puisé dans une procédure judiciaire relative à la politique. Voilà donc presque toujours la procédure judiciaire qui signale chaque jour au public des actes nouveaux. Un homme qui signale les faits comme les personnes, qui produit des lettres, a reçu un grand retentissement public et parlementaire; jusqu'à ce jour, il n'a reçu ni désaveu ni démenti, et cependant il révèle des choses d'une telle gravité que les personnes qu'elles intéressent, si ces choses sont inexactes, doivent tenir à honneur de rétablir la vérité.

Cette circonstance donne déjà quelque gravité aux énonciations du mémoire dont je parle; cependant je ne m'en suis pas contenté, et j'ai demandé à notre collègue, M. Bethmont, s'il était autorisé par son client à me permettre de rechercher dans le dossier si les pièces produites sont réelles, et si de plus à la vérité de déclarer que les pièces produites existant, que les faits dénoncés sont appuyés de pièces authentiques et de contrats notariés.

Maintenant, Messieurs, cherchons à bien préciser le fait sur lequel la chambre tout entière doit éprouver le besoin de connaître toute la vérité. Il se rattache à deux négociations différentes, se plaçant à des époques différentes l'une en 1841, l'autre en 1844.

L'honorable membre, après avoir lu un passage du mémoire de M. Petit, le résume ainsi: Voilà le fait bien précisé, une personne est venue trouver M. Petit; on lui a dit que, s'il voulait entrer à la cour des comptes comme conseiller référendaire de deuxième classe, il fallait qu'il achetât une démission de conseiller référendaire de première classe; on a ajouté que le gouvernement avait besoin de cette démission et on lui en a indiqué le prix.

La démission est apportée; où? au ministère des affaires étrangères. Arrive-t-il? Par une circonstance qu'il est inutile d'indiquer, cette démission ne profite pas à celui qui l'avait achetée. Fort de sa priorité, M. Petit ne se sent pas pour battu; il entre en négociations pour décider M. Héroult, le conseiller référendaire, à reprendre sa démission.

La reprendre, où? Voici une lettre écrite du 13 août, où M. Bertin de Vaux dit à M. Petit qu'il a retiré la démission des mains de M. Génie, et qu'il l'invite à la venir reprendre pour rentrer dans son argent, comme on dit. M. Héroult s'obstine à ne pas vouloir reprendre sa démission, et sur des explications que l'on ne pouvait sans doute pas donner par écrit, il s'y décide enfin.

Mais là ce qui se rattache au premier fait. Des bruits vagues étaient venus jusqu'aux oreilles de quelques membres du parlement, et dans sa séance du 30 mai 1842, M. Taillandier, qui, en sa qualité de magistrat, avait le droit de veiller avec sollicitude sur l'honneur de la magistrature, M. Taillandier provoquait des explications. M. le ministre des finances monte à la tribune, et il déclare qu'il a peine à croire à la réalité des bruits dont on parle, et ajoute qu'il n'a jamais accepté de démission conditionnelle, et qu'il n'en acceptera jamais à l'avenir.

Je ne fais pas à M. le ministre l'injure de supposer qu'il se soit réfugié dans une équivoque. Evidemment, quand les démissions arrivent au ministre, elles ne portent pas de traces des négociations qui les ont précédées. A partir de ce moment, M. le ministre des finances se serait imposé la règle d'écarter de tous ceux qui devaient être compris dans un mouvement de promotions, l'engagement d'honneur qu'ils n'avaient pris aucune part à ces marchés. Nous allons voir comment cette règle a été suivie.

C'est dans ces circonstances que s'est ouverte la seconde négociation, celle de 1844. Je ne puis encore parler l'auteur du mémoire.

L'honorable membre donne lecture d'un autre passage du mémoire de M. Petit, expliquant que M. Génie, le chef du secrétariat particulier de M. le ministre des affaires étrangères, avait demandé à M. Petit une démission de conseiller référendaire de deuxième classe à la cour des comptes, pour le gouvernement, qui en avait besoin.

J'épargne à la chambre tous les détails de cette négociation; d'abord il ne s'agissait que d'une démission de conseiller référendaire de deuxième classe, plus tard il fallait une démission de conseiller de première classe, puis une démission de conseiller maître; après cela, il s'est agi d'une soule et de la répartition du prix entre ceux qui profitaient du mouvement.

Le 10 ou 11 décembre, M. Bertin de Vaux écrit à M. Petit que le ministre exige des personnes qui doivent entrer à la cour des comptes, par suite du mouvement, l'engagement d'honneur qu'elles étaient étrangères à tout sacrifice d'argent fait pour provoquer ce mouvement. Et M. Bertin de Vaux disait alors à M. Petit que, s'il voulait consentir à supporter la perte de quinze mille fr. que l'une de ces personnes devait payer pour sa part, c'était une affaire arrangée.

Il importe que la chambre connaisse toute la vérité. Il ne s'agit pas seulement de l'abus toléré ou ignoré par suite duquel des magistrats de la cour des comptes auraient stipulé des indemnités pécuniaires en échange de leur démission. Ce serait déjà un fait grave, après l'avertissement solennel donné dans cette chambre, au mépris d'engagements formels. N'y eût-il eu que simple tolérance, que le ministre aurait encore encouru une grave responsabilité en méconnaissant ses engagements, et une chambre qui tolérerait tranquillement qu'on manquât à de semblables engagements se suiciderait. Mais ce que je tiens à préciser comme le point spécial de nos interpellations, c'est la part directe qu'un ministre du roi avait prise dans ces marchés honteux... (Applaudissements à gauche). dans ces actes pour lesquels la loi, amendée ou plutôt complétée par notre honorable collègue, M. Dupin, constituerait ce ministre, d'après tous les codes, en état de complicité directe avec aggravation. Ainsi, dans le premier fait, une démission est achetée; pourquoi n'est-elle pas portée au ministère des finances, mais bien au ministère des affaires étrangères?

Dans la seconde, il y a quelque chose de très grave; c'est le secrétaire du cabinet de M. le ministre des affaires étrangères qui se fait le provocateur, l'agent actif, l'entremetteur de cette négociation. Une démission est achetée à prix d'argent, et celui qui l'a soldée est payé par une place dans les finances. M. Génie a-t-il abusé de sa position? S'est-il prévalu d'un crédit qui ne lui appartenait pas? A-t-il trompé la confiance de ceux qui ont cru en lui? Je m'étonne alors, et la chambre avec moi; qu'il n'ait pas été fait justice éclatante.

Lorsque, le 11 septembre, M. Génie assistait à ce marché dans lequel s'achetait la démission d'un vieillard, il déclarait que les ordonnances allaient être signées; était-ce un concours fortuit, accidentel, ou bien n'était-ce pas la conséquence des instructions qu'il avait reçues de son ministre, préoccupé du soin de satisfaire un besoin politique.

Voilà les faits sur lesquels portent nos interpellations. Quand un parlement a le triste devoir de se prononcer sur tous les faits, quand le pays attend la décision qui sortira de ce débat, je dois déclarer que, pour moi, il n'y a que deux solutions possibles: ou une éclatante réparation, ou une solennelle expiation.

J'attends les explications du ministre, et, selon ce qu'elles seront, je suis prêt à l'une ou à l'autre de ces solutions.

M. Guizot, président du conseil, a fait la réponse suivante:

Je disons que vous venez d'entendre semble me convier à deux lâchetés; je ne le ferai pas. Voici la première: On recueille des petits faits. (Rumeurs à gauche.) On recueille des petits faits, de circonstances insignifiantes; on les grossit, on les aggrave le fait principal, et l'on me demande de deux choses l'une: ou que j'accepte cette responsabilité ainsi aggravée et dénaturée, ou que je prenne la peine de diviser les faits, de les répartir pour atténuer ma propre responsabilité et grossir celle des autres. Je n'en ferai rien.

Parmi les faits qui ont été apportés à cette tribune, les uns sont faux, les autres sont insignifiants. (Rumeurs à gauche.) Des explications seront données à cet égard par plusieurs personnes, et notamment par l'honorable M. Lacave-Laplagne, dont la responsabilité ne se sépare pas de la nôtre dans ce débat.

Je ne dis pas cela pour échapper à la discussion, mais je répète que dans les accusations, insinuations, combinaisons dont on a entretenu la chambre, les faits, les circonstances alléguées sont faux ou insignifiants.

Voici la seconde lâcheté dont je voulais parler.

On semble croire que, pour couvrir un scandale, j'en révélerai d'autres, que j'apporterai dans ce débat des noms propres, des faits spéciaux analogues, que je chercherai à couvrir les faits dont on parle derrière d'autres faits. Je ne le ferai pas.

Une voix: Je le crois bien.

M. Guizot, J'entends dire: Je le crois bien. Je ne le ferai pas, parce que je ne le veux pas, parce que je ne crois pas que ça convienne à la dignité de la chambre et du pouvoir.

M. E. de Girardin. Vous n'avez pas eu tant de dignité quand il s'agissait de moi l'année dernière.

M. Guizot. Je ne veux pas attacher sur le front du pouvoir le catalogue de ses erreurs et de ses mauvaises pratiques.

J'arrive au fait lui-même, à une démission donnée moyennant une somme d'argent avec la tolérance et la connaissance de l'autorité. Il n'y a ni plus ni moins.

Le fait a été souvent et depuis longtemps pratiqué et toléré. D'autres peuvent dire qu'ils l'ont complètement ignoré, libre à chacun de tenir ce langage; moi, je ne le tiens pas. La première condition pour l'honneur de

la chambre et du pouvoir, c'est la sincérité, et ce n'est pas au moment où je réponde des faits faux que j'éluderai la vérité.

Le fait est ancien; il s'expliquait par une partie de nos lois actuelles. La pratique était connue, contestée ici, autorisée ailleurs. (Réclamation.) En 1845 encore, la cour de Bordeaux déclarait que le fait était licite et n'avait rien de contraire ni aux lois ni aux bonnes mœurs.

Je ne me plaindrai jamais, je ne regretterai jamais qu'une nouvelle délicatesse se montre dans nos mœurs et dans nos pratiques administratives; je ne me plaindrai jamais, je ne regretterai jamais de voir tomber ces sortes d'anciens abus, de trouver la conscience publique plus difficile, plus exigeante, imposant à l'administration de nouveaux devoirs, des sentiments délicats plus élevés. Je ne m'en plaindrai, je ne regretterai jamais.

Mais en même temps, je ne veux pas me dispenser d'être juste envers le passé et le présent; je ne puis méconnaître l'ancienneté de pratiques aussi universellement connues.

Dans cette situation, que devait faire le gouvernement? Mettre un terme à l'abus qui lui était signalé. Depuis deux ans, cet abus a cessé. La pratique à laquelle ces faits qui occupent la chambre se rattachent a été formellement interdite. Depuis cette époque, j'ai entendu parler d'un grand nombre de demandes, de sollicitations, de transactions de même nature, qui ont été écartées.

Le gouvernement a fait plus: à une jurisprudence longtemps douteuse, incertaine, controversée, ainsi qu'il l'établissait hier M. le garde des sceaux, il a proposé de substituer une loi formelle. Qu'aurait-on fait de plus, que pourrait-on faire de plus à notre place?

Vous discuterez la loi, vous l'amenderez, si vous ne la jugez pas assez sévère; que demande-t-on de plus?

Je pourrais regarder la question comme terminée; ainsi; je ne dirai plus que quelques mots, je n'ai pas le droit de demander justice à l'opposition. Les paris ne peuvent pas être justes les uns envers les autres; on ne peut exiger d'hommes qui ont dévoué leur vie à la défense de la liberté, une impartialité parfaite et l'absence de toute passion. Mais ce qui se passe aujourd'hui dépasse la limite ordinaire des atteintes portées à la justice et à la vérité. Je cherche les expressions les plus modérées, les moins offensantes, mais je ne puis me dispenser de le répéter: Ce qui se passe aujourd'hui dépasse la mesure ordinaire des atteintes portées à la justice et à la vérité.

Le parti conservateur doit, plus que tous les autres, se montrer vigilant et exigeant pour tout ce qui touche à la morale publique. Je ne veux pas dire qu'il soit exclusivement le parti des honnêtes gens, mais je répète qu'aucun parti ne doit être plus vigilant, plus exigeant pour tout ce qui touche à la morale, la vraie base de l'ordre public.

Mais je lui demande une seule chose: de se souvenir que les hommes qu'il honore de sa confiance ont reçu du passé un héritage très-mêlé. Ils se sont appliqués constamment à régler, à épurer cet héritage. S'il n'a pas la confiance que notre volonté soit conforme à la sienne, que notre travail soit conforme au sien, qu'il nous accable, qu'il nous renverse, car cette épuration doit être avant tout sa tâche.

Mais qu'il me permette encore de lui dire: cette confiance, nous avons droit de la lui inspirer. S'il le droit comme nous, qu'il nous soutienne de toute sa force; car si nous voyions le pouvoir s'affaiblir, s'amoindrir entre nos mains, nous ne le conserverions pas un seul instant.

Après ce discours j'ai été passé à la chambre, une de ces scènes que nous avons déjà eu occasion de rapporter lors de la discussion du dernier projet d'adresse. M. de Peyramont, qui n'a pas quitté la tribune pendant tout ce débat, reprend en ces termes:

J'ai exprimé le regret que M. Dupin n'ait pas ramené la cour de cassation à sa conviction, et ce regret est sincère de ma part, car, au fond, la conviction de M. Dupin est la mienne. Je trouve seulement qu'il en pousse trop loin les conséquences. Il ne faut pas confondre avec les vœux des gens qui sont des traités reconnus licites par nos cours royales. Je ne veux pas non plus, qu'à propos de faits qui ont eu lieu sous tous les ministères, on fasse retentir les grands mots de probité et de moralité publiques.

M. Dufaure, Je demande la parole.

M. de Peyramont. Dites qu'il y a eu très-mauvaise pratique administrative. Dans ces termes, je m'associerais à vos reproches. Mais il ne s'agit pas de parler de vol et de ministère; ne traduisez pas de paroles tribunaux correctionnels les faits qui se passent dans le cabinet d'un ministre. C'est un déplacement de responsabilité. Du reste, vous le savez aussi bien que moi; mais nous connaissons votre tactique. L'opposition a besoin de diversion. Elle sait bien qu'elle a tout à redouter quand viendra la discussion des grands intérêts du pays. L'opposition sait qu'alors elle trouvera sur nos bancs non des accusés, mais des accusateurs.

M. de Malleville. Vous êtes coupables... c'est à vous de répondre.

M. de Peyramont. L'honorable membre qui m'interrompt sait que nous aurons des comptes à demander à l'opposition. Nous n'avons introduit cette misérable question qui nous occupe, que parce que vous voulez éloigner le jour où nous vous demanderons des comptes.

Vous voulez éloigner ce débat solennel que vous redoutez... Les applaudissements qui ont accueilli dans une autre enceinte la voix courageuse qui a revendiqué les droits de la pudeur publique et de l'ordre social, vous ont appris ce que vous aviez à attendre.

Vous avez vu la conscience publique faisant explosion, heureuse de trouver un aussi éloquent interprète que M. de Montalembert. Vous avez compris qu'il serait sévère pour vous, ce pays pour lequel vous avez été sans pitié! ce pays qui avait traversé une crise horrible avec bonheur, ce pays reprenait de la force.

Il était tranquille... vous l'avez troublé! Vous avez jeté sur lui toutes les fureurs de l'anarchie.

— Avec le plus grand plaisir... Madame, — dit vivement Hermine.

— Je vous remercie... de votre obligeance.

— Madame la comtesse... veut-elle que je lui donne ce qu'il lui faut pour écrire? — demanda timidement Hermine.

— Mille grâces, Mademoiselle... répondit la pauvre mère, qui éperdu dans un bruit d'ivoire d'offrir de sa fille, afin de rester plus longtemps seule avec elle, — je vais sonner quelqu'un... je ne voudrais pas que vous pressiez tant de peine...

— Ce n'est pas une peine pour moi, Madame... Si vous voulez bien me dire ce qu'il vous faut...

— Près du piano, Mademoiselle... Il faudrait que vous fussiez aussi la bonté d'allumer une bougie... la clarté de cette lampe est insuffisante... Mais en vérité j'abuse de votre complaisance... — ajouta Mme de Beaumesnil, pendant que sa fille s'empressait d'allumer la bougie et d'apporter après du lit ce qu'il fallait pour écrire.

La comtesse ayant écrit une feuille de papier à lettre qu'elle plaça sur un buvard posé sur ses genoux, reçut une plume de la main d'Hermine, qui de l'autre tenait un bocal d'encre.

Mme de Beaumesnil essaya de tracer quelques mots; mais sa vue affaiblie, jointe à la défaillance de ses forces, l'empêcha de continuer; la plume s'échappa de sa main tremblante.

Alors s'adressant à ses filles, la comtesse dit à Hermine en étouffant un soupir à l'égard de sa sœur:

— Trop près de ma vanité... il faut que j'accepte l'offre que vous avez bien voulu me faire, Mademoiselle.

— Il y a si long-temps que Madame la comtesse est alitée... qu'elle ne doit pas s'étonner d'un peu de faiblesse... reprit Hermine qui sentait le besoin de se rassurer elle-même et de rassurer Mme de Beaumesnil.

— Vous avez raison, Mademoiselle, mais c'était une folie à moi... que de

plus à votre aise pour écrire...

Hermine ôta son chapeau, et la comtesse, qui la dévorait des yeux, put admirer à son aise, dans son orgueil maternel, le charmant visage de sa fille encadré de longues boucles de cheveux blonds.

— Je suis à vos ordres, Madame la comtesse, — dit alors Hermine en s'asseyant devant une table.

— Veuillez donc bien écrire ceci, — répondit Mme de Beaumesnil qui dicta les lignes suivantes:

« Madame de Beaumesnil aurait la plus vive obligation à Monsieur le marquis de Maillefort s'il pouvait se donner la peine de passer chez elle... le plus tôt possible... fût-ce même à une heure assez avancée de la soirée. »

« Madame de Beaumesnil se trouvant très souffrante, est obligée d'avoir recours à une main étrangère pour écrire à Monsieur de Maillefort, à qui elle réitère l'assurance de ses sentiments les plus affectueux. »

A mesure que Mme de Beaumesnil avait dicté ce billet, une de ces craintes à la fois puériles et poignantes, qu'une mère seule peut concevoir, lui serrait le cœur.

Délicieusement frappée de la parfaite distinction de langage et de manières qu'elle remarquait dans sa fille, reconnaissant en elle une artiste du premier ordre, la comtesse se demandait avec la créantive et jalouse inquiétude d'une mère; si l'éducation d'Hermine était complète, si cette éducation n'avait pas été en quelques parties négligée, au profit du grand talent musical de la jeune fille?

Que dire enfin? Les plus petites choses deviennent importantes pour l'orgueil maternel. Dans ce moment, et malgré de graves et cruelles préoccupations, Mme de Beaumesnil ne pensait qu'à une chose:

Sa fille savait-elle bien l'orthographe? Sa fille avait-elle une jolie écriture?

Aussi la comtesse hésita quelques instants avant d'oser prier Hermine de lui apporter la lettre qu'elle venait d'écrire, ne pouvant cependant résister à cette tentation, elle lui dit:

— Vous avez écrit, Mademoiselle?

— Auriez-vous la bonté de me donner cette lettre... afin que je voie si... si le nom de M. de Maillefort est écrit comme il convient... car j'ai oublié de vous en dire l'orthographe...

Ajouta la comtesse, ne trouvant pas de meilleur prétexte à sa curiosité. Hermine remit la lettre entre les mains de la comtesse... Quelle fut l'orgueilleuse joie de celle-ci. Non-seulement ces quelques lignes étaient parfaitement correctes, mais l'écriture en était charmante.

— A merveille... Je n'ai jamais vu de plus jolie écriture...

Dit vivement Mme de Beaumesnil; mais, craignant de laisser pénétrer son émotion, elle ajouta, plus calme:

— Veuillez, mademoiselle, écrire sur l'adresse de cette lettre: Monsieur le marquis de Maillefort, rue des Martyrs, 45.

Mme de Beaumesnil sonna sa femme de chambre de confiance, de qui seule elle avait l'habitude de recevoir des soins.

Lorsqu'elle parut,

— Madame Dupont, — lui dit la comtesse, — veuillez prendre une voiture et vous irez porter vous-même cette lettre à Monsieur de Maillefort; dans le cas où M. de Maillefort devrait rentrer bientôt, vous l'attendrez...

— Mais, — dit la femme de chambre étonnée de cet ordre, dont tant de gens de la maison pouvaient être chargés... — si Mme de Maillefort, pendant mon absence, besoin de quelque chose... moi seule suis au fait du service de Madame... et...

— Otez-vous d'abord de cette commission, — répondit Mme de Beaumesnil, — Mademoiselle... vous êtes bien être assez bonne pour me donner des soins, si j'en ai besoin.

Hermine s'inclina.

Pendant que la comtesse expliquait ses derniers ordres à sa femme de chambre, Mme de Beaumesnil se sentait plus d'être surprise, attachait sur Mme de Beaumesnil un regard rempli de tendresse et d'inquiétude, se disant: — Elle ne ose la regarder qu'à la dérobée, et pourtant, c'est ma mère!... Ah! qu'elle ignore toujours que je connais le triste secret de ma naissance!

Vous avez cru, hommes de Po... position, que nous vous sacrifierions, sur cette question spéciale, le chef éprouvé qui guide le parti conservateur; mais... il me semble que depuis sept ans que nous marchons ensemble, lui à notre tête, nous derrière lui... rien ne vous a autorisés à croire que nous abandonnerions cet illustre chef. Non... vous n'avez pu compter sur une défection de notre part. Vous n'avez voulu qu'ajourner d'un jour des débats que vous redoutiez ?

M. de Peyramont propose l'ordre du jour suivant : La chambre des députés, se confiant à la volonté exprimée par le gouvernement et dans l'efficacité des mesures qui doivent réprimer un ancien et regrettable abus, passe à l'ordre du jour.

M. Lherbette propose un autre ordre du jour. Il demande que la chambre, sans approuver les raisons données par le président du conseil et réservant la responsabilité ministérielle, passe à l'ordre du jour.

M. Darblay, 3^e amendement. La chambre, affligée et mécontente, clôt les débats et passe à l'ordre du jour.

M. Lherbette se réunit à l'amendement de M. Darblay. M. Guizot déclare qu'il les repousse tous les deux. La chambre passe au scrutin sur ce dernier amendement.

Votants 371 Majorité absolue 186 Pour 146 Contre 225 La chambre rejette.

DISCUSSION DU PROJET D'ADRESSE.

M. Berville. Le sentiment d'un devoir à remplir m'a fait monter à cette tribune; la chambre jugera à son tour de l'importance des choses que j'ai à lui dire et de l'attention qu'il lui convient de me donner.

Messieurs, conservateur comme vous, mais à un autre point de vue, désirant le maintien de la dynastie fondée en juillet, je viens examiner quels sont les moyens à employer pour consolider cet établissement; si ceux employés jusqu'ici ont produit le résultat ou s'il convient de changer de route. J'incline à le croire. Quel péril surtout nous menaçait après juillet ? L'anarchie. Pour parer à ce danger on a songé à distraire les instincts révolutionnaires en leur donnant en pâture les intérêts matériels; on croyait avoir réussi; ce qui s'est passé à Dijon, à Lille et ailleurs a fait justice de cette illusion. Même déception dans cette autre pensée de rallier au gouvernement les classes élevées de la nation, certaines classes du moins! Osait-on espérer un succès où Napoléon avait échoué? On prétendait relever la considération du pouvoir et plus que jamais on le voit abaissé, on s'est aliéné la garde nationale, une partie des collèges électoraux, des conseils municipaux.

A l'extérieur, la situation n'est pas meilleure; vous êtes plus isolés qu'en 1830, car alors vous aviez les sympathies de l'Angleterre, aujourd'hui perdues peut-être sans retour.

Parlerai-je de l'état de nos finances, compromis par le déficit après tant d'années de paix ?

En somme, depuis dix-sept ans, le système suivi ne nous a point fait faire un pas dans les conditions de la force et de la sécurité.

M. Darblay. Je n'ai que deux mots à dire à la chambre. J'avais eu d'abord l'intention de m'étendre en recherchant avec la chambre tout entière si le gouvernement, en se laissant accuser comme un coupable ne laissait pas infiltrer dans le pays cette pensée qu'il pourrait l'être réellement! Je voulais me demander si l'obstination du gouvernement à se refuser à toute réforme, même à une réforme parlementaire, n'était pas de nature à irriter même les opinions modérées; je voulais entrer dans bien d'autres détails, mais l'habitude qu'on a prise de ne pas nous répondre m'a fait changer d'avis, et j'ai cru mieux faire en ajournant mes observations jusqu'au dixième paragraphe sur lequel j'ai proposé un amendement.

M. Duchâtel, ministre de l'intérieur. Le gouvernement ne refuse aucun débat, il l'a prouvé et il le prouvera.

M. Desmousseaux de Givré. Au moment de me séparer de ceux auxquels je me suis associé pendant 10 ans, je réclame leur indulgence.

L'année dernière j'avais déjà marqué mon dissentiment, j'avais fait entendre avec d'autres des conseils; on n'en a tenu compte; au contraire, la situation va toujours en s'aggravant.

Et cependant on se félicite de la prospérité croissante tout en mettant dans la bouche du roi ces étranges paroles : « Le gouvernement rencontre des obstacles, mais, messieurs, il saura les surmonter. » Ces paroles, un autre roi les prononçait à une époque solennelle, elles sont celles de Charles X à la veille de la révolution de 1830; que devons-nous penser du rapprochement ?

Je ne puis me résigner à l'évidence; il y a un fait certain, le gouvernement est en réaction, il n'y a plus de juste-milieu, et si je me déclare de l'opposition, c'est pour rester à ma place, car c'est le gouvernement qui en a changé.

M. de Girardin. Très-bien ! très-bien ! M. Desmousseaux. C'est à la majorité conservatrice que je m'adresse; je ne parle point dans un intérêt personnel.

A l'extérieur, il faut bien s'avouer que la politique suivie surtout récemment, est contraire à tous nos précédents. Après l'affaire de Cracovie, nous avons eu en Suisse le spectacle de ces hésitations qui ont abouti à un avortement.

L'orateur entre ici dans de longs développements qui se perdent dans la rumeur des conversations.

Il se plaint qu'il paraisse tendre la main aux puissances absolues, tandis qu'il contrarie plus ou moins directement le progrès des idées libérales. Il l'a fait pour la Suisse, il le fait même pour l'Italie. Pour la France, bien entendu; voyez sa conduite à propos des banquets réformistes. Il ne veut y voir que l'accident de Dijon et les dénonces comme l'explosion des passions révolutionnaires, quand il est évident que, pour l'immense majorité de ces réunions, elles ont eu lieu sous l'influence de l'opinion constitutionnelle. D'ailleurs, le gouvernement pouvait les arrêter au lieu de les dénoncer par les paroles qui n'eussent pas dû se trouver dans la bouche du roi. Mais le cabinet voulait faire peur à la majorité et la mettre en colère.

La chambre entend encore M. Ducos, qui parle également contre l'adresse. Ensuite elle clôt la discussion générale.

La séance est levée à 6 heures.

Députés des Etats de Prusse

(Correspondance particulière de l'Observateur.)

Berlin, 19 janvier. Voici le compte rendu succinct et fidèle des séances d'hier et d'aujourd'hui. Comme il fallait s'y attendre, la commission, par l'intermédiaire de son rapporteur (dirigent), le comte de Schwerin, a fait précéder son avis sur le projet de code pénal, d'une sorte de déclaration par laquelle elle entendait réserver à la Diète le soin de la délibération de tous les objets autres que le projet de loi dont il s'agit. Vous vous souvenez que c'était le grand souci de la gauche. Et lorsqu'on songe à l'ensemble de cette commission, nommée par le gouvernement, et ayant dans son sein non nombre d'éléments conservateurs, lorsqu'on

songe à tout cela, la déclaration de réserve présentée par le comte de Schwerin, apparaît comme un acte très significatif.

Néanmoins, cette déclaration du comte de Schwerin avait quelque chose de vague. Elle n'était pas sans laisser une certaine latitude à la velléité absolutiste que des esprits méfiants supposent au cabinet. C'est pourquoi l'opposition avait chargé trois de ses membres, MM. Camphausen, Anerswald et Grabow, bourgmestre à Prenlau, de rédiger une déclaration plus claire, plus précise et plus énergique en même temps. Les trois députés que je viens de nommer se rendirent à cette invitation. Ils conçurent et adoptèrent un memorandum portant en substance que, la Diète réunie ayant prié le roi à la presque unanimité, de faire disparaître l'institution des Délégués de la loi organique, vu ensuite le message royal du 24 juin combiné avec le reçu du 21 juillet, message et récépés d'où il résulte que le roi entendait exécuter la patente du 3 février dans toute sa teneur, mais qu'il convoquait les délégués uniquement afin de faire aplanir par eux, les points divergents émis par les Etats provinciaux de 1843, considéré tout ce qui précède, les délégués croyaient de leur devoir d'user de leur franchise vis-à-vis de S. M. et de déclarer qu'eux aussi maintiennent les réserves déposées entre les mains des divers maréchaux dans la matinée du 24 juin, et qu'ils ne délibéreraient absolument que sur cet ancien projet de loi, antérieur à la patente du 3 février et qui avait précédemment été soumis aux Etats provinciaux de l'année 1843.

Telle était la déclaration de réserve rédigée par MM. Anerswald, Camphausen et Grabow. Elle ne contenait ni plus ni moins qu'une protestation contre la patente du 3 février, d'après laquelle les délégués peuvent remplacer la diète réunie en tout état de cause. Pourtant, elle était revêtue de 34 (trente-quatre) signatures. Bien plus, les membres de la légation non signataires n'ont pas pris la parole pour en contester le caractère authentique et la portée libérale. Ce n'est pas tout, M. de Bodelschwingh dans ses réponses, a fait entendre que le gouvernement ne s'opposait pas à ce que cette déclaration fût insérée au procès-verbal. Le maréchal dès lors n'a pu mettre obstacle à cette insertion de la note.

Il faut mentionner, pour mémoire, l'opposition individuelle de M. de Ruchow, ancien maréchal de la curie des trois Etats, déclarant qu'il regardait, quant à lui, la patente du 3 février comme subsistant en droit.

D'après tout ceci, on doit regarder la question de compétence comme parfaitement aplanie. Elle l'a été, dans la séance d'hier, de manière à calmer les scrupules de l'opposition modérée.

Les délégués ont abordé ensuite le projet du code pénal en lui-même. Hier et aujourd'hui, les débats ont eu pour résultat de faire adopter les paragraphes 1 à 7 du projet de loi. Ces paragraphes se rapportent en grande partie aux crimes commis par des étrangers ou à l'étranger. Les paragraphes 3 et 4, ont subi quelques légères modifications en faveur du gouvernement. On lui a laissé plus de faculté dans l'application des peines.

Aujourd'hui, à peu près vers l'heure du midi, a commencé la discussion du § 8, relatif à la peine de mort. Huit membres ont pris la parole et six d'entre eux ont défendu l'abolition de la peine de mort. Le discours le plus remarquable est celui de M. de Plange de la Westphalie. La cause généreuse que venait défendre ce député, s'aidait du visage austère de l'orateur, des cheveux blancs qui ombragent son front, enfin de sa voix pénétrée et douloureusement émue.

Contre l'abolition de la peine de mort s'est prononcé avec le plus d'énergie M. Gafiron. Il a soutenu la nécessité de cette peine et de son aggravation dans les cas indiqués par le projet de loi.

La discussion continuera demain.

En terminant ce compte rendu, je crois devoir vous rappeler, une fois pour toutes, que la gauche pure ne reconnaît la compétence des délégués ni pour tel objet réservé de l'aveu de tout le monde, à la délibération de la diète réunie, ni même pour le projet de loi en discussion.

Faits divers.

Le Journal du Limbourg qui paraît à Maestricht, publie la lettre suivante que lui a adressée M. le comte de Montalembert :

Paris, le 17 janvier 1848.

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 12 de ce mois, avec la somme de 534 fr. 56 c. destinée au soulagement de nos frères persécutés et spoliés en Suisse.

Les catholiques de France verront avec bonheur dans cet envoi une nouvelle preuve du zèle charitable qui anime les catholiques de la Néerlande, et des sympathies efficaces qui chaque jour rapprochent de plus en plus les uns des autres les enfants de la sainte Eglise que le paganisme moderne avait trop longtemps déshonorisés.

Je vous remercie, au nom du comité que je préside, du concours que vous apportez à la souscription pour la Suisse catholique. Implorons tous ensemble la miséricorde divine en faveur de cet infortuné pays.

Agréer, Monsieur, avec mes remerciements tout particuliers, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le comte de MONTALEMBERT.

Trois énormes chariots à quatre roues, chargés d'énormes et magnifiques blocs de marbre brut noir et veiné sont arrivés, le 21, à Paris, aux Invalides. C'étaient, disait-on, les blocs de porphyre donnés par l'empereur de Russie, pour construire le cenotaphe du tombeau de l'empereur Napoléon, dont les constructions vont bien lentement.

La cour du dôme est encombrée de matériaux et d'ateliers baraqués dans lesquels quatorze ou quinze artistes sont occupés à sculpter les statues, médaillons et bas-reliefs qui vont décorer la grande tombe dont le gros œuvre est à peu près terminé.

Le prince Frédéric, fils aîné du prince Albert de Prusse, a couru un très grand danger le 14 janvier. Le Prince se promenait, en voiture, avec son gouverneur et un jeune homme, ami de S. A. R. Les chevaux ayant pris le mors aux dents, le cocher n'a pu les maîtriser et a été jeté à bas de son siège. Le prince et ses deux compagnons ont sauté à terre sans se faire le moindre mal. Quelques instants après la voiture se brisait contre les arbres de la promenade. Le valet de pied qui était resté à son poste a été grièvement blessé.

— On écrit de Hambourg, le 18, à la Gazette de Cologne : Les nouvelles reçues aujourd'hui de la santé du roi de Danemark sont très inquiétantes. L'inflammation s'est étendue à diverses parties du corps. La mort du roi jetterait le pays dans de nouvelles difficultés. L'avènement du prince héréditaire pourrait rencontrer des obstacles même de la part du parti danois, sans compter que le parti scandinave n'a pas encore abandonné l'union des trois royaumes du nord.

— La Gazette de Prusse annonce, dans sa partie officielle, que le roi de Prusse a conféré à M. le baron Wappers, président de l'Académie des Arts d'Anvers, la décoration de l'ordre de l'Aigle-Rouge de 3^e classe.

Les lettres de Francfort annoncent que la maison Plit, de St.-Petersbourg, a suspendu ses paiements. Le chef de cette maison était consul de la ville libre de Francfort, à St.-Petersbourg. Cette maison avait de nombreuses relations d'affaires avec Francfort.

— La même personne qui a écrit de Thielt aux journaux belges la lettre si touchante que nous avons publiée dans notre numéro du 18 janvier, vient d'adresser encore les lignes suivantes au Journal de Bruxelles :

« Du 1^{er} au 20 janvier on compte à Thielt (Flandre), 46 décès et 9 naissances. C'est parmi la classe pauvre exclusivement que la mortalité continue à sévir. Les malades sont dans un dénûment affreux. Le prêtre le trouve

étendus sur un peu de paille; il n'y a pas de table, pas même de chaise; le prêtre est obligé de se tenir ou à genoux, ou penché sur le malade pour exécuter les fonctions de son ministère; on ne voit pas une étiolette dans le foyer.

« Voici un fait des plus significatifs; la contagion éclate dans une pauvre chaumière. Le mari, la femme et un enfant tombent malades. La femme meurt, son cadavre reste étendu sur la paille, pendant vingt-quatre heures à côté du vivant... A la fin, deux des enfants, âgés de quatorze et de douze ans, emportent, comme ils le peuvent, le corps de leur mère, le voitureur sur une bronette à la ville et le déposent à la porte de l'église....

« Mille bénédictions donc aux nobles cœurs dont la charité s'est émue au récit de tant de souffrances! A Pitthem, commune voisine, on compte, à la même date, 32 décès, à Ardoye, 50! Dans cette dernière localité, deux zélés vicaires, MM. Termole et Grupelant, sont tombés, le même jour, dans un accès de typhus. Leur mort serait une calamité publique pour cette malheureuse commune. M. l'abbé Termole avait réussi par son zèle et son industrie à créer du travail pour une foule de pauvres ouvriers. Le gouvernement lui avait décerné tout récemment une récompense honorifique. »

— On est surpris que, à l'occasion de la mort de la princesse Adélaïde, il n'ait pas été question de son mariagemorganique avec le général Athalin, aide-de-camp du roi, mariage dont le bruit est fort accrédité à l'étranger. Voici ce qui a donné lieu à ce bruit. Un mariage a été béni à huis-clos un soir du mois de juin 1837, dans l'église Saint-Roch, en présence de la reine des Français. Le lendemain, le bruit se répandit que la princesse Adélaïde avait épousé le général Athalin, avec le consentement du roi.

Mais il n'en était pas ainsi. Dès avant la révolution de juillet, le général Athalin avait ramené d'un voyage d'agrément dans l'Alsace, sa patrie, une jeune fille admirablement belle qu'il avait placée dans un des meilleurs établissements de Paris durant plusieurs années, et dont il avait fait plus tard sa maîtresse. Instruite de cela, la pieuse reine des Français obtint qu'il serait déclaré au général Athalin qu'il n'avait pas de maîtresse ou à quitter la cour. Le général préféra le premier parti, et la reine assista à la cérémonie de mariage pour avoir l'entière conviction que le général avait quitté sa maîtresse.

Le mystère de cette cérémonie et la présence de la reine ont accrédité le faux bruit dont nous avons parlé plus haut.

Nous empruntons cette nouvelle à la Gazette d'Augsbourg. Le correspondant de ce journal ajoute qu'il connaît personnellement l'épouse du général Athalin, laquelle a l'habitude de donner l'hiver de brillantes soirées dans ses appartements, au premier étage du Palais-Royal.

— On lit dans le Droit de Paris : « Victor-Vincent d'Equerville et Rosemond de Beauvallon, condamnés par la cour d'assises de la Seine, pour faux témoignage, le premier à dix années, le second à huit années de réclusion; et dont les pourvois en cassation ont été rejetés les 15 octobre et 23 décembre derniers, ont imploré la clémence royale.

« Sur la demande de M. le garde-des-sceaux, ministre de la justice, M. le procureur-général près la cour royale de Paris, a transmis son avis sur l'opportunité ou l'inopportunité d'une mesure d'indulgence.

« La décision qui fixera irrévocablement le sort de ces deux condamnés n'a pas encore été soumise au roi. »

— Mlle Frédérique Hershell, sœur du grand astronome, est morte subitement à Hanovre, à l'âge de 98 ans. On sait que Mlle Hershell a rempli longtemps les fonctions de secrétaire auprès de son frère, et possédait elle-même de profondes connaissances en astronomie. Elle avait encore fait des observations télescopiques la veille de sa mort.

— Eau dentifrice de M^r Desirabode, chirurgien-dentiste du roi de France. Elle blanchit les dents, calme les douleurs, arrête la carie, fortifie les gencives. A La Haye chez M. le pharmacien Van Rensse et M. Boer, marchand de modes et de nouveautés. Prix 2 et 3 fr.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 22 Janvier.

Table with columns: Int., 21 Jan., 22 Jan., 23 Jan. Rows include: Dette active, Dito dito, Dito en liquidation, Dito dito, Dito des Indes, Syndicat, Dito, Société de Commerce, Act. du lac de Harlem, Chemin de fer du Rhin, Act. du chemin de fer Holland., Oblig. Hope & C. 1798 & 1816, Dito dito 1823 & 1829, Inscript. au Grand-Livre, Certificats au dito, Dito inscriptions 1831 & 1833, Emprunt de 1840, Id. chez Stieglitz et Comp., Passive, Dette différée à Paris, Deferred, Espagne, Ardoins, Dito, Coupons Ardoins, Obligations Goll. & Comp., Dito métalliques, Dito dito, Incriptions au Grand-Livre, Actions 1836, Emprunt à Londres 1839, Id. Id. 1843, Portugal, Obligations à Londres.

Bourse de Paris du 21 Janvier.

Table with columns: Int., 21 Jan., 22 Jan., 23 Jan. Rows include: France, (Cinq pour cent), (Trois pour cent), nouveau, Emprunt Ardoins 3 p.c., Anc. différée, Espagne, Nouv. dito, Naples, Certificats Falconet, Pays-Bas, Dette active, Belgique, Dito, Banque belge.

Bourse d'Anvers du 22 Janvier.

Métalliques, 5 % — Naples, 5 % — Ard., 5 % 15 1/2 — Dette différée ancienne, — Passive 5 % — Lots de Hesse, — Cours après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins sans variat.

Bourse de Londres du 21 Janvier.

3 % Cons. 87 1/2, 88. — 2 1/2 % Holl. 53 1/2, 54 1/2. — 4 % Id. 84 1/2, 85. — Esp. 19 1/2, 19 1/2. — 3 % 28 1/2, 29 1/2. — Portug. 4 % 25 1/2, 26.

A. HAXE, chez Leopold Loebenberg, Succ. 75. Dépôt général à Amsterdam chez M. Schroeder et F. Beursteeg, et à Rotterdam, chez S. van Rijn Steen. Hoofdsteek